Séance publique du 22 septembre 2003

Délibération n° 2003-1405

commission principale :	développement économique
objet :	**Réseaux d'infrastructures et de télécommunications - Fonds de concours de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour une étude d'ingénierie**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lyon a placé les technologies de l'information et de la communication au cœur de sa stratégie de développement. Les infrastructures de télécomunication haut débit sont un élément essentiel de développement économique du territoire de l'agglomération lyonnaise.

Depuis 1998, la Communauté urbaine a piloté la mise en place d'un réseau mutualisé des télécommunications sur son territoire par le biais d'un guichet unique. A ce jour, plusieurs opérateurs de télécommunication ont signé une convention-cadre avec la Communauté urbaine pour développer des infrastructures ainsi que des services de télécommunications. 155 kilomètres d'infrastructures ont été réalisés, ce qui a permis aux opérateurs alternatifs de déployer plus de 770 kilomètres de réseaux haut débit.

Aujourd'hui, le secteur des télécommunications est en pleine mutation et certains opérateurs connaissent des difficultés économiques. Par ailleurs, l'évolution législative en cours repositionne le rôle des collectivités territoriales. Ces deux éléments incitent la Communauté urbaine à s'interroger sur sa stratégie.

C'est pourquoi, elle souhaite étudier la possibilité de participer au mieux au déploiement des infrastructures de télécommunication sur son territoire.

Il s'agit d'obtenir, à l'aide d'une étude d'ingénierie, des analyses et des informations pertinentes en vue d'éclairer les décisions stratégiques à prendre pour la Communauté urbaine, compte tenu des enjeux identifiés. Dans cette optique, l'étude a été lancée en juillet 2003, afin de permettre à la Communauté urbaine de se positionner sur une politique à long terme dans le domaine des infrastructures de télécommunication haut débit.

Les objectifs de l'étude sont :

- d'identifier les enjeux de développement économique liés au développement des infrastructures de télécommunication sur le territoire de la Communauté urbaine,
- de faire un état des lieux de l'existant : RMT et réseaux des opérateurs présents dans l'agglomération,
- de donner des éléments de benchmarking sur des villes françaises et européennes,
- d'étudier la faisabilité juridique et économique pour la collectivité d'intervenir dans la réalisation d'infrastructures télécoms, avec identification des partenaires potentiels.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est intéressée par ce projet. En effet, l'Etat a mandaté la CDC qui s'est vu confier le rôle de conseil auprès des collectivités territoriales et de financeurs d'études stratégiques relatives aux infrastructures de télécommunication.

Elle propose de financer une partie de l'étude d'ingénierie (30 %), soit 21 887 € TTC, sur un montant total de 72 956 € TTC.

La Caisse des dépôts et consignations fera partie du comité de pilotage technique de l'étude ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer la convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour une étude d'ingénierie à propos de réseaux d'infrastructure et de télécommunications.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,